

REGLEMENT ELECTRIC TRAIL 2015

Mis à jour le 09/01/2017

ORGANISATEUR

CRAL Thermoplay Team

Adresse: Via Carlo Viola, 74 Pont Saint-Martin (AOSTA)

Tél.+39 0125 800311 – +39 346 2212433

E-mail renseignements généraux: info@theelectrictrail.com

Page web: <http://www.theelectrictrail.com>

REGLEMENT

Comme tout le monde connaît désormais le monde du TRAIL, non seulement il réunit les personnes qui aiment le sport mais avant tout ceux qui respectent la nature et les êtres humains.

En s'inscrivant à l'Electric Trail il est demandé:

- de ne pas jeter par terre des déchets qui peuvent porter préjudice à l'environnement;
- de vous respecter vous-même: aucune tromperie d'aucun genre, ni avant ni pendant la course;
- de respecter les autres coureurs, en prêtant attention à ceux qui seraient éventuellement en difficulté;
- de respecter les volontaires dont l'intérêt est le même que le vôtre: participer pour le plaisir d'être là.

La manifestation aura lieu à Pont Saint Martin le 19 mars 2017. Le rendez-vous est fixé à 5h30 sur la «Maison du Boulodrome» Rue Schigliatta 5, 11026 Pont Saint Martin (AO)

Le départ de la compétition de 42 Km est fixé à 7h00.

Le départ de la compétition de 18 Km est fixé à 8h30.

INSCRIPTIONS ET FRAIS

Les inscriptions se clôtureront le 16 Mars 2017.

La participation à l'épreuve de course à pied de 18 km est ouverte à tous les athlètes en possession d'un certificat médical sportif agonistique valide et qui soient âgés de plus de 16 ans. La frai d'inscription pour la course est de 18 km de € 18.

La participation à l'épreuve de course à pied de 42 km est ouverte à tous les athlètes en possession d'un certificat médical sportif agonistique valide et qui soient âgés de plus de 18 ans. La frai d'inscription pour la course est de 42 km de € 25.

PACK COMPÉTITION – REMISE DES PRIX

Le pack compétition est assuré aux 500 premiers inscrits.

La remise des prix aura lieu 30 minutes après l'arrivée du dernier participant primé de chaque compétition.

Il seront primés les premiers 5 hommes premiers et les 5 femmes de chaque compétition

SÉCURITÉ- ASSISTANCE MÉDICALE

Les postes de secours, connectés par radio/téléphone avec les dirigeants de la compétition, se trouve dans la zone de départ/arrivée. L'appel au secours de la part d'un athlète au numéro d'urgence écrit sur le dossard le soumet automatiquement à l'autorité du médecin et/ou du secouriste et l'engage à en accepter les décisions.

ENVIRONNEMENT

Les participants devront avoir un comportement respectueux de l'environnement alpin, évitant tout type de comportement opposé à celui-ci et, en particulier, de répandre des déchets de tout genre. **Toute personne surprise en train de jeter ses déchets le long du parcours sera disqualifiée de la compétition et encourra les éventuelles sanctions prévues par le règlement communal.**

Dans les rafraîchissements il ne seront pas disponibles gobelets en plastique, **pour boire les participants doivent être en possession d'un verre ou un autre récipient approprié pour l'usage personnel.**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Sifflet
- Téléphone portable (avec les numéros de l'organisation enregistrés).
- Verre personnel
- Couverte thermique, obligatoire seulement pour les 42 kms
- Tête torche, obligatoire seulement pour les 42 kms

DOSSARDS

Distribution samedi 18 mars depuis 15 heures aux heures 17:30. Dimanche 19 mars zone départ à la «Maison du Boulodrome» à Pont-Saint-Martin depuis 5:30 heures aux heures 7:30. Le dossard doit être porté sur tous les vêtements sur la poitrine ou sur le ventre ou sur la cuisse et toujours être bien visible pendant tout le déroulement de la compétition. Il doit donc être placé par dessus tous les vêtements.

MÉTÉO

En cas de prévisions atmosphériques d'intensité élevées, qui seront évaluées à la discrétion exclusive de l'organisation, celle-ci se réserve d'effectuer, à tout moment, des changements du parcours de compétition qui seront communiqué aux participants au moment approprié et signalés par les organisateurs.

TEMPS MAXIMUM

Le temps maximum de l'épreuve est fixé à 5 heures pour la compétition des 18 kms et à 12 heures pour laquelle des 42 kms;

Vous verrez des lieux avec des barrières horaires aux 11:30 heures au km 8 et aux 12 :15 heures au km 10 la compétition des 18 kms.

Les position des barrières horaires pour la compétition des 42 Kms sont fixée aux 12:30 heures au km 21.3 (Madonna della Guardia), aux 14:30 heures au km 27 (Albard aller), et aux 15:50 heures au km 32 (Bard).

MARQUAGE DU PARCOURS

Les parcours des compétitions seront clairement signalés par des petits drapeaux, des panneaux ou des indicateurs de façon à éviter les déviations ou raccourcis et d'assurer la même sécurité aux participants et aux publics.

Au moment du **briefing qui sera effectué 15 minutes avant le départ** on vous indiquera les modalités de signalisation du parcours.

CHECK POINT

Vous verrez quelques check point installés le long du parcours où le personnel autorisé notera le passage des participants en relevant le numéro de leur dossard.

Seulement les participants enregistrés à tous les contrôles entreront dans le classement et la remise des prix. Il est donc rappelé à tous les athlètes de communiquer en temps utile et clairement le numéro de dossard lorsqu'il est demandé par le personnel éparpillé sur le parcours.

ABANDONS

En cas d'abandon de la course au long du parcours, le participant devra se rendre auprès du poste de contrôle le plus proche et communiquer son propre abandon en se faisant enregistrer. L'organisation s'occupera en fonction de sa disponibilité de son retour à la zone de départ à Pont Saint Martin.

RAVITAILLEMENT

5 points de ravitaillement seront mis en place au long du parcours du 42 km et 4 arrêts au long de la route de 18 km. L'emplacement des ravitaillement est indiqué dans le roadbook téléchargé du site. Les athlètes devront donc se munir de ce dont ils pensent avoir besoin.

Tous les déchets, verres, gels, etc. devront être jetés dans les containers prévus à cet effet mis à disposition à côté des points de ravitaillement.

Toute personne surprise en train de jeter des déchets hors des containers appropriés sera disqualifiée.

Ne seront pas disponibles verres.

PÉNALITÉ & DISQUALIFICATION

Les personnes contrôlant placées le long du parcours seront autorisées à procéder à la vérification du matériel obligatoire et, en général, au respect des règles prévues dans le présent règlement que chaque participant déclarera avoir lu et accepter inconditionnellement.

Le jury de la compétition pourra prescrire la **disqualification du participant** seulement en cas de:

- Absence de passage à un poste de contrôle
- Manque matériels obligatoires
- Utilisation vérifiée de tout type de transport
- Absence d'aide à un autre participant en difficulté
- Abandon de son propre matériel au long de la course
- Comportement grossier et/ou impoli lors de confrontations avec d'autres athlètes, des membres de l'organisation et des volontaires
- Refus de se soumettre aux éventuels contrôles médicaux requis par les médecins ou le personnel de santé affectés à ce poste par l'organisation.

RÉCLAMATION

Seulement les réclamations écrites présentées dans les trente minutes de l'affichage des résultats provisoires accompagnées d'une caution de 50 € seront pris en compte.

La réclamation devra contenir de façon détaillée le déroulement des faits et le nom des éventuels témoins.

JURY

Le jury a les compétences de délibérer, dans un temps convenable, par rapport à toutes les obligations liées et annexes à la compétition, à propos des contestations qui ont eu lieu et des disqualifications et décisions prises pendant la course. Les décisions prises seront sans appel.

CLASSEMENT - PRIX

Seulement les participants qui atteindront la ligne d'arrivée et qui se feront enregistrer à l'arrivée seront inscrits pour le classement. Un classement général hommes et femmes sera rédigé.

DROITS D'IMAGE

Avec l'inscription, les concurrents **autorisent l'organisation à l'utilisation gratuite, sans limites territoriales et de temps, de photographies, images filmées et enregistrements venant de la simple participation à l'Electric Trail pour tout objectif légitime, y compris publicitaire.**

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Chaque participant participe à ses risques et périls. La participation est sous l'entière responsabilité des participants, qui renoncent à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de conséquences ultérieures qui surviendraient suite à la compétition.

Au moment de l'inscription pour conclure la pratique, le coureur souscrit un libératoire de décharge de responsabilité.

Tout au long du parcours les athlètes sont tenus de respecter le Code de la Route. Il est demandé aux athlètes une attention maximum sur les routes fréquentées par des voitures surtout aux croisements et aux carrefours puisque la circulation automobile ne sera pas fermée.

Suite à l'inscription à la compétition et à la participation à la course les participants déclarent: connaître et accepter le présent règlement et les éventuelles modifications apportées et décharger les organisateurs de toutes responsabilités, que ce soit civile ou pénale, pour dommages à des personnes et/ou des choses causés par lui et donc qui lui revienne, pendant et après la manifestation.

Consulter le www.theelectrictrail.com pour les mis à jour éventuels.